

La CMEQ appuie l'offensive contre les fraudes dans le domaine de l'économie d'énergie résidentielle

Aujourd'hui débute une campagne d'information auprès du grand public menée par l'Office de la protection du consommateur (OPC), le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et Hydro-Québec qui mettent en garde les Québécoises et les Québécois contre les commerçants dans le domaine de l'efficacité énergétique résidentielle aux pratiques douteuses.

Cette campagne vise à dénoncer les procédés frauduleux employés par certains commerçants qui par le biais de la sollicitation téléphonique ou via les médias sociaux, font miroiter des économies substantielles grâce à des programmes d'aide financière. Pour y avoir accès, le consommateur est invité à compléter un formulaire qui induira une prise de contact par un vendeur itinérant lequel fera un faux diagnostic et proposera des solutions très onéreuses.

C'est avec enthousiasme que la CMEQ relaye l'information relative à cette campagne qui rappelle l'importance de faire soumissionner plus d'un entrepreneur avant de donner un contrat; de valider la qualification de l'entrepreneur auprès d'un organisme réglementaire tel que la CMEQ, la CMMTQ et la RBQ; et de consulter la liste des organismes de services autorisés pour les programmes Rénoclimat, Éconologis et Novoclimat.

La campagne est aussi l'occasion pour Hydro-Québec de rappeler que les demandes de subventions pour le remplacement ou l'acquisition de thermopompes dans le cadre du programme *LogisVert*, se font sur son site Internet.

Lire le communiqué de presse